

PALAIS-SUR-VIENNE

PRINTEMPS-ÉTÉ 2025 | N° 53

Le Mag



LOISIRS, AMÉNAGEMENTS, SPORT...

*Découvrez ce que le Palais
vous réserve cet été !*



BUDGET 2025 | ÉCONOMIE D'ÉNERGIE | BIÈRES À LA SABLIERE

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNE !

SOMMAIRE

PATRIMOINE 4-6

Faire connaître le patrimoine palaisien et ses chemins pédestres
La deuxième phase de la plantation des arbres est terminée
Chenilles processionnaires et moustiques tigre : les moyens de lutte
Programme de sobriété énergétique pour l'éclairage public : les résultats !
Une tonte différenciée pour une gestion raisonnée
Une borne de recharge véhicule électrique
Collecte des déchets

TRAVAUX 7-10

Point sur les travaux et les inaugurations
Faire des cours des écoles de vraies OASIS de fraîcheur !

JEUNESSE & SPORT 11-12

CME : des enfants engagés dans la prévention routière
Des activités gratuites pour se déconnecter !
Portrait du nouveau directeur du pôle Enfance/Jeunesse/Scolarité

ANIMATIONS 13-16

Les événements culturels à venir
Les événements estivaux à venir
Retour sur les événements de la Ville

ACTUS DE LA COMMUNE 17

Une Palaisienne sacrée Miss Limoges
Les associations en images

BUDGET 2025 18-19

ACTUS DE LA COMMUNE 20-22

Retour sur la Cérémonie des Vœux
Foodtrucks : l'offre habituelle s'étoffe !
Bienvenue à : Yann Poursain et French Booze Project
Opération Tranquillité Vacances
Les rôles du CCAS

TRIBUNES 23

#53 PALAIS-SUR-VIENNE Le Mag

Bulletin municipal édité par la Ville du Palais-sur-Vienne
20 rue Jules Ferry - 87410 Le Palais-sur-Vienne
Téléphone : 05 55 04 34 16
E-mail : audrey.simon@lepalaisurviennne.fr
Directeur de la publication : Ludovic Géraudie
Création et rédaction : service communication
Photos : service communication
Illustrations : service communication, Freepik et Regards croisés
Impression : Rivet Presse
Distribution : La Poste - 2 700 exemplaires - mai 2025

www.lepalaisurviennne.fr



YouTube



10-31-1345

ÉDITO

Chères Palaisiennes, chers Palaisiens,



Pour la quatrième année consécutive, notre budget communal a été adopté à l'unanimité. Nos choix pour développer et améliorer le cadre de vie au Palais continuent donc d'aller dans le bon sens.

Cette année encore, nous avons opté pour ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière. Les marges de manœuvre que nous avons pu dégager en économisant l'énergie et en obtenant d'importantes subventions, de l'État, du Département de la Haute-Vienne, de Limoges Métropole ou d'autres organismes, nous permettent de continuer à investir de manière très importante, plus de deux millions d'euros, dans nos écoles, nos gymnases, notre futur parc de Joncondiac en bords de Vienne et notre centre-ville.

Nos engagements à dynamiser notre commune prennent forme peu à peu. Chaque jour, nous nous attachons à préparer un peu plus l'avenir. Demain se bâtit aujourd'hui, il y va de notre attractivité. De nombreuses entreprises continuent de s'installer sur le parc de la Grande Pièce et les travaux du centre spécialisé dans les technologies des hyperfréquences à Ester vont bon train. Demain, des centaines d'emplois seront créés à proximité, voire chez nous ! Il serait donc inconcevable de ne pas tout faire pour attirer et accueillir une partie de cette population active dans notre ville.

Par ailleurs, en attendant de vous présenter prochainement notre futur centre-ville, nous constatons comme vous que notre commune continue sa transformation.

La première partie de la voie verte reliant le lycée Saint Exupéry au Super U, est terminée. Les lycéens et cyclistes qui empruntent quotidiennement ce tronçon sont enfin sécurisés. La seconde partie devrait débuter dans les prochains mois, en débutant par la création d'une nouvelle passerelle.

De plus, concernant l'avenue Jean Giraudoux, là aussi les travaux connaissent une avancée significative et, bientôt, véhicules, vélos et piétons pourront s'approprier cette nouvelle route arborée en toute sécurité.

À l'approche de la période estivale, d'autres chantiers se préparent dans nos écoles Jules Ferry et Jean Giraudoux. À la rentrée scolaire, les élèves bénéficieront de cours désimperméabilisés et adaptés au changement climatique, à l'image de ce que nous avons déjà réalisé à l'école Aristide Briand.

Mais avant de penser à la rentrée, il faudra profiter du printemps et de l'été. Pour cela, nous organiserons comme chaque année désormais des manifestations qui plairont aux petits et aux grands : Journée Nature, Bières à la Sablière et bien sûr la Fête du 14 juillet.

Nous aurons beaucoup de plaisir à tous nous y retrouver !

Je vous souhaite une bonne lecture.

Fidèlement,

Ludovic GÉRAUDIE
MAIRE DU PALAIS-SUR-VIENNE

Le petit calendrier



Faire connaître le patrimoine palaisien et ses chemins pédestres

Afin que le patrimoine palaisien soit davantage visible et connu de ses habitants, la Ville a prévu l'installation de panneaux aux points remarquables de la commune ainsi que le balisage de ses chemins pédestres et d'un sentier de découverte.

L'enjeu de ces dispositifs est de mettre à la disposition de tous le patrimoine communal, qu'il soit paysager ou culturel.

LES SENTIERS PÉDESTRES



La Ville a recensé différents sentiers dont les parcours sont tracés dans des supports d'information dédiés disponibles en juin en mairie et sur le site <https://lepalaisurvienna.fr>

Le parcours géré par le département de la Haute-Vienne au titre du P.D.I.P.R (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) a été balisé en mai. Ce parcours de 9 km, « La Palaisienne », est idéal pour du VTT ou pour de la course trail. Il dispose d'une variante, « La petite Palaisienne », de 4 km.

D'ici la fin de l'année, deux autres sentiers seront balisés et gérés par la mairie. Le premier, « La Bournazeude », est un circuit de 11 km alliant passages naturels et urbanisés. La seconde forme une grande boucle de 18,7 km nommée : « Des ruisseaux à la Vienne », résultat de la jonction des deux circuits.

Un sentier de découverte a également été défini sur les bords de Vienne pour en faire connaître les richesses écologiques.

Pour le mettre en valeur, un panneau pédagogique sera réalisé durant l'été par Limousin Nature Environnement dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques de Limoges Métropole.



Valérie Gillet,
Adjointe au Maire,
chargée de l'environnement
et du cadre de vie

Le Palais est une commune dont le patrimoine reste à explorer et à faire découvrir. Au travers du travail des élus de la commission environnement/cadre de vie et des services communaux, la municipalité souhaite mettre en lumière ce patrimoine via ses sentiers et points remarquables.

Un exercice qui revêt une importance particulière en termes de valorisation du territoire mais aussi de restitution de l'histoire qu'incarnent ses lieux que nous côtoyons tous et qui, par là-même, nous lient.

Un héritage qu'il nous tient de préserver et d'offrir aux générations futures.

LES POINTS REMARQUABLES



Le Palais-sur-Vienne possède divers attraits patrimoniaux, historiques et paysagers. Trois d'entre eux bénéficieront de l'insertion de panneaux pédagogiques qui seront installés à la fin de cet été. Petit descriptif de ces lieux.

Le viaduc est le pont ferroviaire reliant Châteauroux et Limoges. Il mesure 152 m de long et de 40 m de haut et date de 1854. Vous pouvez l'apercevoir au travers des feuillages depuis la salle Simone Signoret et le voir de plus près dans les bois qui abritent « le ruisseau du Palais ».

Le lavoir du Bournazeau édifié en 1923. Il comprend une fontaine avec diviseur pour effectuer le partage des eaux vers les différentes fermes alentours (cf. journal municipal N°50 page 6). Le travail à ferrer qui se place à ses côtés est quant à lui une version restaurée par les compagnons du Tour de France de Limoges en décembre 2023. Avant les années 1965, il était situé au 8 rue Pasteur.

La mairie est le fruit d'une mutation qui s'est opérée au fil du temps. En 1953, le maire André Brun la construit pour répondre aux besoins de la commune (elle était auparavant située dans le pavillon Lily Laskine).

En 1984, la population ne cessant de croître, le maire Jean-Claude Cruveilhaer agrandit le bâtiment pour y installer les nouveaux services nécessaires.

Puis en 2009, la maire Isabelle Briquet effectue des travaux d'aménagement liés à l'accessibilité via le cabinet Ox Architectures et son architecte Laurent Billat. La façade prend alors du relief en référence au paysage palaisien, le tout dans un style déconstructiviste.

La deuxième phase de la plantation des arbres est terminée

Dans le bulletin n°49, nous vous évoquions le vaste projet de plantation d'arbres de la municipalité. Dans cette édition, nous vous tenons informés des avancées de ce chantier dont la deuxième phase s'est terminée en ce début d'année 2025.

L'enjeu est de végétaliser les zones bitumées, développer les zones ombragées dans les espaces verts et faire face au réchauffement climatique. La prochaine campagne de plantation est en préparation pour l'année suivante.



12
arbres
PARC SOUS LE PUY MOULINIER



3
arbres
GYMNASSE MARCHESSOUX



19
arbres
PARC DU CHATENET



19
arbres
PARKING DU GRAVIER



20
arbres
STADE CLAVEYROLAS, AV. GIRAUDOUX



6
arbres
ALLÉE ANDRÉ MALRAUX

Chenilles processionnaires et moustiques tigre : prévention et moyens de lutte

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Nid de chenilles processionnaires

Des chenilles processionnaires ont été repérées dans les arbres.

Elles sont très urticantes et peuvent provoquer des réactions allergiques graves chez l'homme et les animaux.

Recommandations importantes :

- ne touchez pas les chenilles ou leurs nids ;
- surveillez vos animaux : en cas de contact, consultez un vétérinaire ;
- surveillez vos enfants qui pourraient être tentés de s'approcher.

Les services municipaux ont procédé à l'élimination des nids présents sur la voie publique. Si vous apercevez les chenilles chez vous, restez vigilants, vous pouvez prendre conseil auprès de professionnels comme l'organisme Fredon pour trouver des solutions adaptées (insecticide biologique, appâts à base de phéromones, etc.).

📞 Mairie : 05 55 04 34 00 | Fredon Haute-Vienne : 05 55 04 64 06

LES MOUSTIQUES TIGRE



Comme chaque année à l'approche des beaux jours, le moustique tigre réapparaît. Les Palaisiens souffrant de leur prolifération ont possibilité de prendre rendez-vous avec le service aménagement. En fonction des situations, des agents référents pourront se rendre sur place pour poser un diagnostic et proposer des solutions.

Les bons gestes à adopter :

- faire le tour de son jardin/terrasse une fois par semaine et éliminer les contenants où de l'eau risque de stagner ;
- couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins...) au moins avec du voile moustiquaire ;
- curer les gouttières, fontaines et autres retenues d'eau ;
- utiliser des moyens de protection individuelle (répulsifs, moustiquaires, vêtements imprégnés, vêtements clairs...) durant vos voyages en zones endémiques (dengue, chikungunya ou zika) ainsi qu'après votre retour en France, durant une semaine.

📍 Service aménagement, sur RDV en mairie, 20 rue Jules Ferry

📞 05 55 04 34 13 | @ amenagement@lepalaisurviennne.fr

À savoir : la commune adhère à l'organisme Fredon Haute-Vienne, dans ce cadre des techniciens peuvent accompagner les habitants du Palais en proposant gratuitement de l'information et de l'aide concernant les bios agresseurs : 05 55 04 64 06.

Programme de sobriété énergétique pour l'éclairage public : les résultats !



Depuis octobre 2022, la commune a validé le principe d'extinction de l'éclairage public de 21h30 à 6h et a lancé un vaste plan de remplacement des ampoules. Après 2 ans de mise en place, une économie importante s'est dégagée pour la collectivité, en voici le détail.

Contexte :

le plan de sobriété énergétique lancé fin 2022 comprend une enveloppe de 258 631 € consacrée au **remplacement de l'éclairage par des LEDS** (participations financières du Syndicat Énergies de la Haute-Vienne, SEHV : 96 986, 63 € et du Département : 8 000 €).

► La Ville procède ainsi chaque année au changement des 1 907 luminaires publics pour des éclairages à LED à hauteur de 30 000 €/an.

Concernant l'extinction de l'éclairage, les horaires ont été adaptés afin de réduire la pollution lumineuse ainsi que les dépenses énergétiques. Les lampadaires sont intégralement éteints de mai à fin août.

Réduction de la dépense énergétique :

2022 (avant application du plan) : 653 319 Kw pour 160 764 €
 2023 : 130 994 Kw pour 40 801, 87 €
 2024 : 146 190 Kw pour 55 232, 66 €

Par rapport à 2022, la Ville a économisé 105 532 € sur sa facture en 2024 et 119 963 € en 2023 grâce à la réduction de la durée d'éclairage et au changement des lampes.

Une tonte différenciée pour une gestion raisonnée



La Ville a adopté la pratique de la tonte différenciée qui consiste en la tondaison d'une zone pour en préserver une autre pour la biodiversité.

Cette gestion permet de recréer les conditions favorables au développement de la population végétale et de la faune mais améliore aussi la qualité du sol.

En suivant cette démarche, la tonte est réalisée en période de pousse :

- sur les terrains relatifs aux équipements sportifs, aux groupes scolaires, aux abords des lieux municipaux : 10 tontes par an ;
- sur les espaces d'accompagnement de la voirie de faible surface et aux abords des lotissements et des propriétés privées : 8 tontes par an ;
- sur les espaces d'accompagnement de la voirie de grande surface et grands espaces verts : 2 tontes par an ;
- dans les parcs et espaces naturels et vastes parcelles de lotissement : 1 tonte par an.

Et sur les bords de Vienne, les services de la Ville n'emploient pas de tonte mécanique mais l'écopâturage en confiant l'entretien des berges du ruisseau aux chèvres de l'EARL Les Vallons Sauvages qui permettent en plus de lutter contre l'invasion de la renouée du Japon, très présente sur la commune.

Une démarche qui vise à améliorer l'entretien des espaces verts de la Ville selon ses moyens humains et matériels pour mieux satisfaire les attentes du public. Merci de votre compréhension.



BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Dans le cadre du déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire de la communauté urbaine, une borne IRVE de l'entreprise Izivia a été installée place de la République, à côté de l'Espace Culturel Jean Ferrat, par Limoges Métropole en coordination avec les services de la Ville en décembre dernier.

Elle est à la disposition des propriétaires de véhicules électriques via :

- le Pass Izivia,
- le badge d'un autre opérateur de services de recharge,
- par carte bancaire, via le Terminal de Paiement Électronique (TPE) sur la borne, soit via un QR Code sur la borne.



Tarifs et informations sur izivia.com



COLLECTE DES DÉCHETS

Limoges Métropole collecte : les **ordures ménagères**, bacs verts, tous les 15 jours, le vendredi ; les **ordures recyclables** (papier et emballage), bacs bleus, chaque semaine, le mardi.



ENCOMBRANTS

La récupération se fait sur rdv (2 rdv possibles par an par adresse et 3 encombrants max par demande) via :

<https://encombrants.limoges-metropole.fr/accueil>

DÉCHETS COMPOSTABLES

Deux solutions gratuites pour composter les déchets biodégradables. Les **bornes biodéchets en libre-service** et accessibles à tous (place René Cassin, rue Jean Jaurès face à la Caisse d'Épargne et rue Brossolette). Kit d'accès à récupérer auprès de la communauté urbaine. Attention, à ne pas mettre de déchets en dehors des conteneurs afin d'éviter le développement des nuisibles. Le **composteur individuel de jardin**, à demander également auprès de Limoges Métropole.

Limoges Métropole : 71 rue Nexon 87 000 Limoges | 0 800 861 111
 Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Point sur les travaux et les inaugurations



Voie verte, photo du 18/03/2025.

VOIE VERTE DE L'AVENUE DE LIMOGES

✓ Les travaux de la voie verte ralliant l'entrée de ville au lycée Saint-Exupéry se sont terminés début mars.

Cette création permet de sécuriser le passage des piétons mais aussi des vélos sur cette avenue très fréquentée par les véhicules qui ne comportait pas de trottoir. Un aménagement primordial notamment pour les lycéens qui empruntent cet axe. Limoges Métropole, qui a la maîtrise d'ouvrage des travaux, engazonnera par la suite la partie centrale séparant la voie piétonne et celle de circulation.

Coût des travaux : 581 000 € HT

Financements :

- Limoges Métropole : 437 000 € HT
- Ville du Palais : 79 000 € HT
- Syndicat énergie Haute-Vienne (SEHV) : 52 000 € HT



SALLE GÉRARD PHILIPPE

✓ Après le remplacement, en avril 2024, de la totalité des anciens éclairages de la salle par des dalles LED dans le cadre du programme d'économie d'énergie, la Ville a réalisé des travaux du 13 janvier au 14 mars 2025 comprenant : la rénovation complète du parquet (ponçage et vitrification), la peinture du fond de scène, de la salle et des locaux annexes ainsi que le remplacement de la sonorisation et des lumières de scène.

Coûts globaux des travaux: 30 999 € TTC

Financement du Département de la Haute-Vienne au titre des CTD (Contrats Territoriaux Départementaux) : 6 030,00 € HT



Terrain de basket 3 x 3 avec gradins du parc de Jocondiac

PARC DE JOCONDIAC

✓ Fin printemps les travaux du parc de loisirs commenceront. Il s'étendra du haut de la place André Brun jusqu'au bord de la Vienne offrant des espaces de jeux et de détente avec du mobilier urbain en bois, des installations sportives (un pumptrack : surface de glisse pour vélos et skateboards, des terrains de basket et de pétanque) ainsi qu'un verger naturel en libre accès (voir bulletin N°52).

Durée estimée des travaux : 4 mois

Maîtrise d'ouvrage : Ville du Palais-sur-Vienne

Maîtrise d'œuvre : Regards croisés et VRD B2G INFRA

Estimation des coûts : 540 000 € TTC



Dévoilement de la plaque par le Maire Ludovic Géraudie, Jean-Claude Leblois, Président du Département et Laurent Monbrun, Secrétaire général de la Préfecture de Haute-Vienne

EXTENSION DE L'ÉCOLE JULES FERRY

✓ L'extension de l'école élémentaire Jules Ferry, dont les travaux se sont terminés en octobre dernier (voir bulletin municipal N°52), a été officiellement inaugurée le 20 février. Elle se compose de nouveaux sanitaires à l'étage des classes (auparavant le seul bloc de sanitaires disponible était situé dans la cour de récréation), d'une bibliothèque rénovée, du bureau de la directrice (créé à cette occasion) et d'une salle de pause.

Maîtrise d'ouvrage : Ville du Palais-sur-Vienne | Maîtrise d'œuvre : cabinet Paugnat
Montant des travaux : 189 819,59 € cofinancé par la Ville, l'État et le Département de la Haute-Vienne.

Inauguration du 15 février



Coupe du ruban par le Maire Ludovic Géraudie, ses adjoints Christophe Barbe et Corinne Just, les sénateurs Christian Redon-Sarrazy et Isabelle Briquet, le député Damien Maudet, la conseillère départementale Cécile Bourdeau, le directeur de l'école Christophe Labrosse et le CME



ÉCOLE ARISTIDE BRIAND



Le 15 février l'inauguration de la cour réaménagée a permis d'officialiser les travaux effectués l'année dernière dans la cour de l'école élémentaire qui comprend à présent :

- un grand espace en copeaux de bois (pour rétablir les fonctions assurées par le sol comme l'infiltration de l'eau) traversé d'un chemin formé de supports troncs (nouvel espace de jeu des enfants) ;
- un toboggan ;
- six nouveaux arbres (dont deux furent plantés lors de cette inauguration).



Devant l'école maternelle, un préau a également été construit en décembre 2024 afin que les plus petits bénéficient d'un espace protégé de la pluie lors des temps de pause.



Maîtrise d'ouvrage : Ville du Palais-sur-Vienne
Coût total des travaux : 151 857,97 € TTC

Inauguration du 29 mars



HALLE DES SPORTS MARCHESSOUX



L'inauguration des travaux de la halle des sports Paul Marchessoux s'est déroulée le 29 mars pour officialiser les travaux terminés en octobre dernier qui comprennent :

- sur tout le site (dojo + gymnase) : la mise en accessibilité pour PMR (WC, aménagement des douches, places de stationnement et chemin d'accès jusqu'aux entrées du gymnase et du dojo), l'installation d'une VMC pour la qualité de l'air et la rénovation des vestiaires ;
- dans le dojo : le désamiantage et le changement de la toiture du dojo pour une couverture isolante (l'ancien toit était vétuste et laissé passer l'humidité) ;



- dans le gymnase : la pose de nouveaux sanitaires ;
- des aménagements nécessaires qui améliorent la qualité d'accueil sur ce site fréquenté régulièrement par les associations palaisiennes (clubs de tir à l'arc, de gymnastique, de badminton, de judo et de lutte), la Base de Loisirs (lors de ses programmes sportifs et des activités organisées avec le SAMSAH-PRISM), les écoles communales et par le public dans le cadre d'événements divers de la commune.

Coût des travaux : 266 394,38 € TTC cofinancé par l'État, le Département de la Haute-Vienne et la Ville.



De gauche à droite : le sous-préfet Aurélien Adamski, le Maire Ludovic Géraudie, la conseillère départementale Valérie Paulet, la sénatrice Isabelle Briquet

Faire des cours des écoles Jean Giraudoux et Jules Ferry de vraies OASIS de fraîcheur !

SCHEMA DES AMENAGEMENTS FUTURS DE LA COUR DE L'ÉCOLE JEAN GIRAUDOUX

EXEMPLES DE JEUX EN BOIS



 La réalisation de la cour Oasis a été voulue en favorisant une approche pluridisciplinaire et multi-partenaire. Accompagné par les équipes du CAUE87, un processus de co-conception a été mis en place avec notamment l'intervention des élèves et du personnel de l'école.

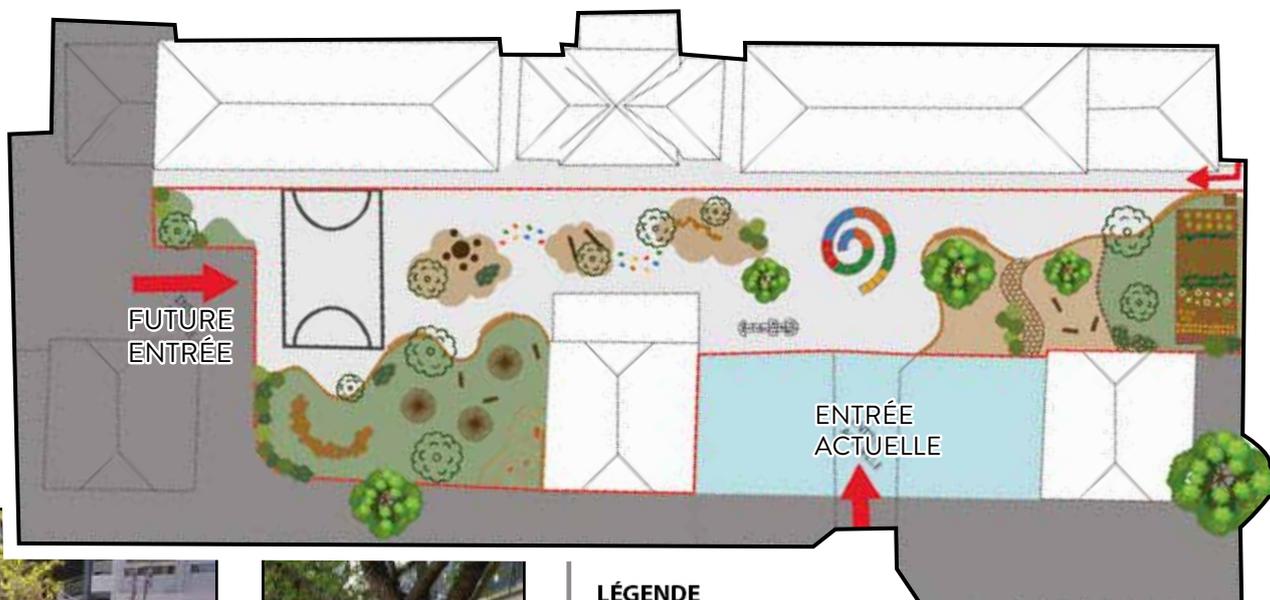
Ce travail a donné lieu à une 1^{re} esquisse qu'il a fallu revoir entièrement suite à la contamination de certains arbres par un champignon à la racine. La cour de l'école a donc subi un abattage de certains de ses arbres. Afin de leur rendre hommage, le projet a été retravaillé avec l'aide d'une paysagiste et d'un sculpteur qui, en utilisant les troncs et branches des arbres abattus, proposent une diversité d'espaces

pour sensibiliser au respect de l'environnement, contribuer au développement de l'imaginaire et faire de la cour d'école un lieu où filles et garçons y évoluent de façon égalitaire.

Ainsi le projet laisse une place centrale à la nature et aux matières naturelles. De plus, une réflexion a été menée pour avoir une meilleure approche de la gestion des eaux pluviales à travers le remodelage de la topographie et la mise en place d'une structure réservoir sous l'enrobé drainant.

Durée estimée des travaux : de juillet à fin août
Maîtrise d'ouvrage : Ville du Palais-sur-Vienne
Maîtrise d'œuvre : Regards croisés et VRD B2G INFRA
Estimation des travaux : 280 000 € HT

SCHÉMA DES AMÉNAGEMENTS FUTURS DE LA COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY



LÉGENDE

- Partie traitée dans le projet de rénovation du centre-ville
- Partie en attente, sera traitée après la rénovation de centre-ville
- Bitume drainant
- Espace enherbé
- Espace en copeaux de bois
- Arbres existants
- Arbres à planter
- Arbustes à planter
- Clôtures
- Bancs
- Pas japonais
- Pelouse fleurie
- Hotel à insectes
- Cabanes à oiseaux



Cabanes en bois, pelouse fleurie, hotel à insectes, potager font partie des éléments qui viendront ponctuer l'espace afin que la cour d'école ne soit plus perçue comme un espace gris et terne mais comme un véritable lieu de développement de la nature en ville. Les travaux de réaménagement auront lieu cet été. L'ensemble des travaux dans les cours d'école répond aux objectifs validés par la charte locale du PCAET en mettant l'accent sur les aménagements de lutte contre les effets du changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Durée estimée des travaux : de juillet à fin août
Maîtrise d'ouvrage et d'œuvre : Ville du Palais-sur-Vienne





Conseil Municipal des Enfants (CME) : des enfants engagés dans la prévention routière

Après leur investiture le 2 décembre 2024 au sein du CME, les jeunes élus ont participé à de multiples évènements de la Ville : Cérémonie des Vœux, inaugurations des travaux de la cour de l'école Aristide Briand, de l'extension de l'école Jules Ferry et de la Halle des sports... Mais ils ont également travaillé à la création de leur logo (voir ci-contre) en collaboration avec les services municipaux et ils réfléchissent actuellement à un moyen de développer un support de prévention sur les risques de la route.

Selon le baromètre de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière paru en janvier 2025, le nombre de piétons blessés gravement est porté à une estimation à 2 000 piétons pour l'année dernière. Les enfants élus connaissent les risques liés aux voies de circulation et souhaitent apporter un éclairage à leurs camarades et aux adultes afin que chacun fasse usage de la voie publique de façon responsable. L'équipe municipale les accompagnera dans leur projet de création d'un support pédagogique allant dans ce sens et le portera à la connaissance des lecteurs à son achèvement.



Réunion du CME en présence, de droite à gauche : du Maire, du conseiller Sylvain Bongrand et de l'adjointe au Maire Corinne Just



Corinne Just,

Adjointe au Maire,
chargée des affaires scolaires,
de l'enfance et de la jeunesse

Les enfants élus pour ce mandat 2024-2026 font partie du tout premier Conseil Municipal des Enfants mis en place par la Ville.

Cette instance de réflexion a été mise à disposition de nos plus jeunes concitoyens pour qu'ils puissent élaborer des projets qui aient du sens pour eux et faire remonter les attentes de leurs camarades. La citoyenneté se développe sous différentes formes et nous sommes heureux de voir que les enfants s'approprient avec aisance cet outil démocratique. Nous les félicitons pour leur engagement !



ANIMATIONS DES VACANCES

► L'Accueil de Loisirs met en place durant les vacances un programme d'activités pour les Titous (3 à 5 ans) et les enfants de 6 à 11 ans. Réservation sur le Portail Famille.

Renseignements :

Accueil de Loisirs, 57 avenue Jean Giraudoux
05 55 04 34 01 | 06 12 26 45 18 | 06 71 52 76 13
alsh@lepalaissurviennne.fr



► La Base de loisirs propose pendant les vacances :

- un programme d'activités pour les 6-16 ans (escalade, canoë, VTT, tir à l'arc, escape game, jeu d'orientation...) à retrouver sur lepalaissurviennne.fr

Tarifs :

1 demi-journée : 7 € Palaisien | 14 € non Palaisien

2 matinées : 14 € Palaisien | 28 € non Palaisien

1 journée : 12 € palaisien | 24 € non palaisien

- des activités nautiques : descentes en canoë-kayak et location de matériel (canoë, kayak et paddle)

Renseignements :

Base de Loisirs, 2 avenue François Mitterrand
05 55 35 32 77
base.nautique@lepalaissurviennne.fr



Des activités gratuites pour se déconnecter !

Du 19 au 24 mai, la Ville propose aux Palaisiens de participer au défi « 7 jours pour voir autrement ». Des ateliers gratuits seront proposés, en partenariat avec l'UDAF 87 et les professionnelles de la petite enfance, afin de sensibiliser les parents et les enfants aux risques liés à l'usage intensif des écrans en proposant des alternatives pour réduire le temps passé derrière eux et se reconnecter à l'essentiel !



Lundi 19 mai, 16h30-18h30
atelier sportif à l'école J.Giraudoux
+ le café des parents

Jedi 22 mai, 17h-18h30
atelier sportif à l'école A.Briand
+ le café des parents

Mardi 20 mai, 16h30-18h30
atelier sportif à l'école Jules Ferry
+ le café des parents

Vendredi 23 mai, 16h30-18h30
atelier sensoriel, Maison de l'Enfant
+ le café des parents

Mercredi 21 mai, 16h30-18h30
atelier créatif à la Maison de
l'Enfant + le café des parents

Samedi 24 mai, 10h-12h
atelier sur les émotions à
l'Espace Culturel Jean Ferrat
+ le café des parents

La Ville accueille son nouveau directeur au pôle Enfance/Jeunesse/Scolarité

LOTFI AMRANE,
37 ANS

**DIRECTEUR DU PÔLE ENFANCE,
JEUNESSE ET SCOLARITÉ**



« Le service public au cœur de nos actions »

VOS MISSIONS ?

« Depuis mon arrivée le 5 mars 2025, je suis en charge de mettre en œuvre la politique de l'enfance :

- de 0 à 12 ans via le CME, l'ALSH et la Maison de l'Enfant ;
- de la jeunesse de 13 à 17 ans (avec notamment le séjour d'été) ;
- du périscolaire (temps d'accueil du matin, du midi et du soir) ;
- avec les écoles par le biais des ATSEM, des inscriptions scolaires et des projets partagés avec les équipes pédagogiques. »

VOTRE PARCOURS ?

« Je suis issu de l'animation. J'ai commencé à 19 ans en région parisienne en tant qu'animateur dans le périscolaire et l'extrascolaire puis j'ai été directeur pour un conseil municipal de jeunes pendant 5 ans. Mon arrivée en Haute-Vienne s'est faite en prenant le poste de responsable du secteur jeunesse du centre social de Beaubreuil.

J'y ai exercé 5 ans pour mettre en place des actions à destination des QPV (Quartiers Politiques de la Ville) avec les équipes pluridisciplinaires. J'affectionne particulièrement le travail en mode projet ainsi, lorsque le poste de direction s'est ouvert ici, j'ai vu une occasion de m'ouvrir à une nouvelle gestion et d'approfondir des domaines que j'ai eu moins la possibilité de couvrir par le passé, même si les méthodes de travail restent similaires. L'enjeu pour moi a toujours été d'accompagner et d'aider à développer au mieux les projets que je supervise. »

VOS VALEURS ?

« J'ai une certaine idée du service public qui reste, de mon point de vue, le cœur de nos actions. Ce n'est pas juste un concept, il doit y avoir de la qualité au service de l'intérêt général. Étant quelqu'un qui ne se repose pas sur ses acquis, qui aime les challenges et les choses innovantes, mon objectif est de mettre en place les moyens nécessaires pour faire perdurer cette exigence. »

L'info en
PLUS

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 25/26



Les inscriptions scolaires 2025-2026 sont ouvertes depuis le lundi 14 avril pour les écoles primaires du Palais.

Pour une nouvelle inscription (enfant né en 2022 ou enfant venant d'une autre école), il vous faudra contacter la directrice/le directeur des écoles :

► École Aristide Briand, M. LABROSSE au :
05 55 35 97 65

► École Jules Ferry, Mme DANDRIEUX au :
05 55 04 34 07

► École Jean Giraudoux :
- Mme CARILLON (maternelle) au 05 55 35 16 67
- Mme BROUSSAUD (élémentaire) au 05 55 35 17 28

Suite à l'entrevue avec la directrice/le directeur, les parents devront contacter le service Enfance de la Mairie afin de finaliser l'inscription (05 55 04 34 02 / 05 55 04 34 01 / enfance@lepalaisurviennne.fr)



Le séjour d'été des ados revient !

Après une première édition l'année dernière, les ados palaisiens âgés de 11 à 14 ans peuvent à nouveau profiter d'un séjour de 4 jours du 15 au 18 juillet au lac de Saint Pardoux, dans le camping jeunes de Chabannes. Le séjour est limité à 13 participants.

Les nuits se feront en tentes et les repas au centre d'hébergement de Chabannes. Tout au long du séjour, des activités nautiques et de plein air seront organisées en co-construction avec les enfants participants au séjour. Une modalité inédite qui permet aux jeunes d'être acteurs de leurs vacances ! De cette façon ils s'amuse et apprennent à s'autonomiser en discutant entre eux pour établir des actions ensemble.



Renseignements :

Directeur adjoint de l'ALSH Grégory Gazzola :

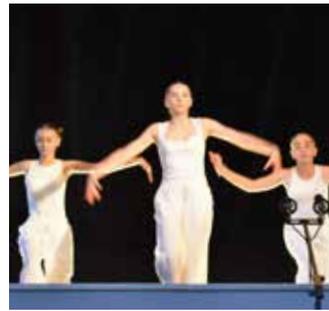
☎ 06 12 26 45 18 @ gregory.gazziola@lepalaisurviennne.fr



À venir :

Les événements culturels de la Ville

LES AUDITIONS DES ÉLÈVES DE DANSE, DE THÉÂTRE ET DE MUSIQUE



REPRÉSENTATIONS DE FIN D'ANNÉE

► Les enfants et adultes inscrits aux cours de danse, de théâtre et de musique participent chaque année à une représentation qui leur permet de restituer leurs acquis sur scène sous forme de plusieurs spectacles. Elle est ouverte à tout public et l'entrée est gratuite. Venez nombreux les applaudir !

Les élèves de danse et de théâtre passeront leurs auditions le 18 juin en début de soirée tandis que les élèves de musique les passeront le 23 juin à 18h.

Auditions de théâtre et de danse :

mercredi 18 juin en début de soirée, salle Gérard Philipe.

Auditions de musique :

lundi 23 juin à 18h, salle Gérard Philipe.



PRÉINSCRIPTIONS AUX COURS 2025/2026



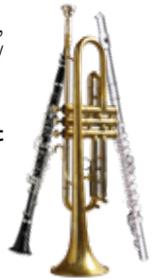
► Les préinscriptions trimestrielles aux cours de danse, de théâtre et de musique pour la rentrée scolaire 25/26 seront ouvertes mi-mai via le site de la Ville.

Cours de musique disponibles : solfège, flûte, guitare, piano, trompette, clarinette, violon et percussion/batterie. Accessibles à tout âge.

Cours de théâtre accessibles dès 6 ans et cours de danse accessibles dès 4 ans.

Renseignements :

affairesgenerales@lepalaisurviennne.fr
05 55 04 34 00



EXPOSITION PHOTOS URBAINES DE PHOTOFER87



Venez découvrir les photographies de l'association Photofer87 qui rassemble les créations de ses adhérents sur le thème de l'espace urbain.

Entre ambiance diurne et nocturne, les villes se révèlent sous des angles inattendus !

Mardi 27 mai au samedi 28 juin, aux horaires de l'Espace Culturel Jean Ferrat.





À venir :

Les événements estivaux de la Ville

BIÈRES À LA SABLIÈRE

6/6

Avec le retour des beaux jours, nous n'avons qu'une envie : se poser en bord de Vienne avec un bon désaltérant !

Ce sera possible le 6 juin avec le retour de Bières à la Sablière ! De la bière, des alternatives softs et de la nourriture issues de la production locale vous seront proposées, le tout accompagné de musique, de la plage de la Sablière et bien sûr de l'ambiance chaleureuse du Palais !

Vendredi 6 juin, 17h à minuit, site de la Sablière, av. F. Mitterrand



JOURNÉE NATURE

14/6

La Journée Nature c'est l'événement de plein air gratuit entièrement dédié à l'environnement. Des activités sur le thème de l'eau ainsi que des stands d'information et de restauration sont présents.

Un événement auquel s'associe le service de gestion des déchets de Limoges Métropole qui répondra à vos questions à cette occasion.

Samedi 14 juin, 10h à 17h, site de la Sablière, av. F. Mitterrand



JOURNÉE PETITE ENFANCE SPÉCIALE MUSIQUE



21/6

La Maison de l'Enfant vous propose de découvrir ses locaux comprenant le Relais Petite Enfance, la Crèche Les Petits Pirates et le Lieu d'Accueil Parents-Enfants tout en profitant d'activités autour de la musique avec vos enfants de 10h à 11h et de 14h à 16h.

Vous seront proposés en plus, de 11h à 12h, un atelier d'éveil musical actif et de 16h à 18h, un goûter et un spectacle. Entrée gratuite.

Samedi 21 juin, 10h-12h et 14h-18h, Maison de l'Enfant, 3 allée des Cèdres.



GUINGUETTE DE LA SABLIÈRE



La Guinguette de la Sablière reprend du service avec, pour la seconde année consécutive, le gérant « le Truck à John » qui vous proposera ses spécialités et des soirées thématiques toujours très animées !

La guinguette sera ouverte du 21 juin au début septembre.

Plus d'infos sur la page Facebook : Sablière-2025

Du samedi 21 juin à septembre 2025, site de la Sablière, av. F. Mitterrand



Richard Ratinaud,

Adjoint au Maire,
chargé du tissu associatif,
de l'animation et des sports

La Ville entame cette année la 4^e édition de son programme événementiel gratuit pour permettre au plus grand nombre de profiter d'un été

placé sous les signes de la détente et de la découverte !

Lancé après la crise sanitaire liée à la Covid-19, ce programme comprend des festivités qui n'avaient auparavant jamais pris place sur la commune comme le Printemps de la Culture, Bières à la Sablière ou encore la Journée Nature mis en place par la commission environnement.

Cette dynamique a également permis le renouveau de la Fête du 14 Juillet qui dispose maintenant, en plus du lancement du feu d'artifice, de toute une journée d'animations pour profiter pleinement de la Sablière que la Guinguette anime de nouveau sur la période estivale.

La municipalité vous souhaite un bel été !

FÊTE DU 14 JUILLET



Passer une après-midi et une soirée festives en famille, c'est ce que nous vous proposons lundi 14

juillet à la Sablière jusqu'au coup d'envoi du feu d'artifice !

Restauration, concert et animations diverses sur place avec bien évidemment le clou du spectacle : les effets pyrotechniques sur les bords de Vienne !

Lundi 14 juillet, du début d'après-midi à minuit, site de la Sablière, avenue François Mitterrand



Retour sur...

Quelques événements de la Ville

Quels sont les derniers événements qui ont pris place au Palais ? Découvrez-les en images ci-dessous !



Repas des seniors du mercredi 4 décembre 2024 et remise des colis des seniors du mercredi 11 décembre 2024.

+ de photos et vidéos sur les pages Facebook et Youtube de la Ville



Nuit de la Lecture du samedi 25 janvier.



Exposition Chôra de Céline Domengi, vernissage du lundi 27 janvier.



Exposition de sculptures de Benoît Lematlot, vernissage du vendredi 14 février.



Tournoi « Pixel Race » du jeudi 6 mars.



Cérémonie de l'Arbre de Naissance et cérémonie de bienvenue aux nouveaux habitants qui ont eu lieu le samedi 22 mars matin.

Printemps de la culture



Du 15 au 22 mars, le Printemps de la Culture a permis sur 6 jours de proposer des activités gratuites sur le thème « La tête dans les étoiles ».

Une Palaisienne sacrée Miss Limoges

Anaïs Brasileiro, 22 ans, a été sacrée Miss Limoges (concours de beauté ouvert aux filles entre 17 et 23 ans) le 1^{er} février 2025.



Cette écharpe s'ajoute à celle de Mademoiselle Limousin remportée en 2023 par la jeune palaisienne qui est en 1^{re} année de master à l'IPAG. Questionnée sur ses motivations, elle évoque plusieurs points : « j'aime me challenger et la persévérance que nécessite ce type de concours. Cela me donne également la possibilité d'aller à la rencontre de nombreuses personnes, de découvrir de nouvelles associations et de contribuer à leurs actions. » Elle utilise par ailleurs sa visibilité à la mise en lumière des situations de handicap, trop souvent mises à l'ombre ou incomprises. Nous lui souhaitons une belle année de règne avec ses dauphines Talya Ozbay et Manon Aubaspeyras.

Nos associations en images



Le 15 février, l'Aviron Club du Palais a accueilli la rencontre « RAM'galeto » qui a réuni une cinquantaine de rameurs des clubs de Limoges, Montluçon, Meymac et de Brive. Prochain événement : l'après-midi portes ouvertes du samedi 21 juin.



Le 8 février, 6 choristes de la Chorale Mélodia ont participé à l'événement 15 000 voix pour les plus belles chansons françaises au Zénith. Bravo à eux !



Les 15 et 16 mars, le Secours Populaire organisait sa foire aux livres.



Le 22 mars, Louise Plata participait au championnat de France minimes pour l'ALP section judo. Une belle prouesse !



RETOUR SUR LA CONSULTATION CITOYENNE



Dans le précédent numéro du journal municipal, nous vous invitions à vous exprimer sur les moyens d'information communaux mis à votre disposition. 104 personnes ont transmis leurs avis, les supports d'information les plus cités comme consultés sont :

- 1 - la page Facebook, citée 81 fois (52 personnes souhaitant son développement)
- 2 - le bulletin municipal, cité 72 fois (45 personnes souhaitant son développement)
- 3 - les panneaux lumineux, cités 67 fois (37 personnes souhaitant son développement)
- 4 - le site internet, cité 57 fois (35 personnes souhaitant son développement)
- 5 - la newsletter mensuelle, citée 32 fois (14 personnes souhaitant son développement)
- 6 - l'affichage traditionnel*, cité 19 fois (21 personnes souhaitant son développement)

* (supports papier affichés sur voie publique, écoles, commerces et ERP)

Merci pour vos contributions qui permettront aux services municipaux de déterminer les éléments à développer en priorité pour essayer de mieux répondre à vos attentes. Le détail des résultats est consultable sur le site de la mairie.

AIDE À L'ACQUISITION IMMOBILIÈRE



Le Département favorise l'installation de nouveaux habitants avec un dispositif d'aide à l'acquisition immobilière dans 91 communes haut-viennoises pour lutter contre la déprise démographique, notamment au Palais-sur-Vienne. Cette aide financière peut aller de 1 000 € à 7 000 € selon le profil des acheteurs et les caractéristiques du bien immobilier. Le dispositif prend fin le 31 décembre 2026. Toutes les infos sur : www.haute-vienne.fr

INSTALLATION DE LA CONSEILLÈRE M^{ME} FRUGIER



Nomination de M^{me} Chantal Frugier dans ses fonctions de conseillère municipale le 03/12/2024 en remplacement de M^{me} Gaëlle Beaune.

COURSE LA LIMOUSINE

La course de cyclisme la Limousine André Dufrasse aura lieu le 7 juin. Une partie du parcours traversera le Palais le matin, à 8h. Plus d'infos : lalimousinecyclo.com



DOSSIER :

BUDGET 2025

Le 31 mars le conseil municipal a voté le budget* de l'année 2025. Dans la lignée des engagements pris les années précédentes, il n'y a pas d'augmentation des impôts locaux et le montant des investissements est encore en hausse.



Fabien Husson,

Adjoint au Maire, chargé
des finances et du fonctionnement
des services publics municipaux

C'est une nouvelle fois dans un contexte particulier que le budget de l'ensemble des collectivités territoriales a dû se construire cette année : du fait des turbulences politiques à l'échelle parlementaire, il nous fallait avoir établi nos orientations budgétaires avant même que le budget de l'État ne soit voté.

Ainsi, si l'inflation s'est réduite par rapport aux deux exercices précédents, il nous a fallu composer avec des interrogations majeures quant aux financements des collectivités territoriales, avec des annonces gouvernementales qui laissent planer des questionnements quant à l'évolution à court terme pour celles-ci.

Toutefois, grâce à une gestion budgétaire toujours rigoureuse, la commune du Palais-sur-Vienne est en capacité de poursuivre sa politique volontariste en termes d'amélioration de la qualité de vie pour ses habitants, avec la poursuite des projets phares de l'équipe municipale qui se concrétisent par un programme d'investissement à nouveau en hausse cette année. Ainsi, au-delà des programmes autour des bâtiments, écoles ou infrastructures sportives, ce sont le réaménagement du centre-bourg et le parc municipal que vous allez bientôt voir débiter.

Pour autant, ces investissements n'auront pas d'impact sur le budget des Palaisiens, puisqu'outre l'absence d'augmentation de tarification des services municipaux, nous avons choisi une nouvelle fois de ne pas ne pas répercuter de hausse d'impôt sur vos foyers via le taux de taxe foncière, qui reste ainsi fixe.

L'ambition reste la même : fournir aux habitants du Palais-sur-Vienne un cadre et un confort de vie toujours plus agréables en nous appuyant sur les atouts actuels de la commune, mais aussi en mettant en place ses atouts futurs.



FONCTIONNEMENT * 2025 :
5 804 010 €

*Les dépenses de fonctionnement, qu'est-ce ? Elles concernent les dépenses répétitives correspondant à une consommation immédiate comme le matériel de papeterie pour le travail des agents par exemple ou bien leur salaire. Les collectivités territoriales ont l'obligation d'avoir un budget de fonctionnement à l'équilibre avec leurs recettes.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL
717 967 €

PÔLE RESTAURATION ET ENTRETIEN
371 847 €

PÔLE ATTRACTIVITÉ
(espaces verts, voirie, bâtiments, urbanisme...)
286 850 €

PÔLE ENFANCE JEUNESSE
141 464 €

PÔLE CITOYENNETÉ
(affaires générales, culture, sport, animations...)
79 811 €

PÔLE RESSOURCES
(informatique, finances, tranquillité publique, communication, RH...)
34 290 €

* non comptabilisés par pôle : salaires, impôts et taxes

* **Le budget** est un acte de prévision des dépenses et des recettes encadré par deux pôles : **l'investissement** qui constitue une enveloppe pour engager la construction d'équipements et leur entretien ; puis **le fonctionnement** qui permet de régir les dépenses de gestion courante incompressible (salaires, matériel du quotidien, etc.).

Le fonctionnement se finance par : les recettes générées par la commune via la redevance (location de salles, tarifs de services tels que l'ALSH, la restauration scolaire, etc.) ; la location et la vente du foncier et par la fiscalité via la taxe foncière (la taxe d'habitation sur la résidence principale ayant été supprimée en 2023).

L'investissement se finance par : la dotation et les subventions de l'État, la capacité d'autofinancement et l'emprunt.

INVESTISSEMENT * 2025 : 2 388 816 €
hausse de 209 594 € par rapport à l'année 2024

* **L'investissement, c'est quoi ?**

L'investissement permet d'engager une somme pour un bien durable avec pour effet de le conserver, le renouveler ou l'accroître (ex : construction dans les écoles.)



975 000 €
CADRE DE VIE

Création d'un parc municipal

Restructuration du centre-ville

Boisement

Travaux dans le cimetière



575 400 €
ÉCOLES

École Aristide Briand :

Mobilier de classe
 reprise de l'étanchéité de la toiture terrasse

École Jules Ferry :

création d'un vestiaire pour le personnel
 désimperméabilisation de la cour

École Jean Giraudoux :
 cour OASIS



451 560 €
ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Médiathèque

Rénovations :

salle Gérard Philippe, ancien cabinet médical, pavillons et accueil de la mairie

Mise aux normes, économies d'énergie et travaux sur le chauffage



176 256 €
MATÉRIEL SERVICES

Achat de véhicules

Matériel pour les cuisines et les salles municipales

Matériel technique

Matériel pour l'animation

Logiciels

Diverses acquisitions



104 400 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC

Travaux d'économie d'énergie

Pose de l'éclairage sur la RD29



89 400 €
SITES SPORTIFS

Stade Claveyrollas :
 rénovation de la pelouse et des vestiaires

Maison Rouge :

construction d'un club house + rénovation des vestiaires + accessibilité

Base de Loisirs :

rénovation de l'accueil + acquisition de matériel



12 000 €
FONCIER

Acquisitions diverses pour acter les projets engagés



4 800 €
VOIRIE

Borne d'incendie

Retour sur les points abordés lors de la Cérémonie des Vœux

Vendredi 10 janvier le Maire Ludovic Géraudie, accompagné de l'équipe municipale, a adressé ses vœux aux Palaisiennes et Palaisiens puis a présenté à cette occasion les jeunes élus du tout premier Conseil Municipal des Enfants du Palais. Voici la retranscription des points évoqués ci-dessous pour les personnes n'ayant pu se rendre sur place.

Quelques réalisations de 2024 :

- **réaménagement de la cour de l'école Aristide Briand** comprenant la débitumisation de l'espace récréatif, l'installation d'un toboggan et d'un préau sur la partie maternelle ;
- **nouveau bloc de sanitaires à l'école Jules Ferry** ainsi que la rénovation de la bibliothèque et de la salle de direction.
- **rénovation de la halle des sports** (voir p.7)

Réalisés en ce début d'année 2025 :

- **La campagne de plantation d'arbres** pour s'adapter au changement climatique s'est terminée : la première phase a été réalisée en 2024 tandis que la seconde a été réalisée au cours de ce 1^{er} semestre 2025.
- **Avenue Jean Giraudoux** : la 1^{re} phase des travaux s'est terminée l'année dernière, la deuxième a commencé lundi 13 janvier. Ces travaux permettent de sécuriser et d'arborer cette voie, de créer une piste cyclable, des cheminements piétons et de véritables places de stationnement.
- **Voies vertes** : après la finalisation de la voie verte près des bords de Vienne en 2023, les travaux pour la seconde ralliant le lycée Saint Exupéry au carrefour de Ventenat, lancés en automne 2024, se sont terminés au début du mois de mars. Ces aménagements sécurisés pour les piétons sont primordiaux sur cette avenue de Limoges très fréquentée par les véhicules.

À venir en 2025 :

- **Les écoles Jean Giraudoux et Jules Ferry** bénéficieront d'une **restructuration de leurs cours** (voir pages 9 et 10).
- **Parc de Jocondiac** : les travaux commenceront en juin 2025. Il comprendra notamment des zones de jeux pour les plus petits, un pumptrack, un terrain de basket et de pétanque (cf. journal municipal N°52).



- **Le projet de réaménagement de la place André Brun** va bientôt voir sa première phase débiter : la reconstitution d'une offre de 32 logements impasse Dupuytren commencera cette année.

À la fin de sa construction, la démolition de la tour pourra être engagée pour permettre la construction d'une nouvelle place avec des commerces et des logements. Parallèlement la Ville poursuit sa réflexion sur le réaménagement plus global du centre-ville dont la première phase de travaux devrait débuter début 2026.

- **La création de 55 logements** allée Roland Garros avec Limoges Habitat : la résidence Missak et Mélinée Manouchian, dont la pose de la première pierre s'est déroulée le 11 octobre dernier, verra le jour en 2026.
- Après les concertations publiques sur

le projet de l'**Écopôle ASTER** (le pôle de transition écologique axé sur la production d'énergies renouvelables et agricole de proximité) sur la friche d'Anguernaud, les études d'avant-projet se poursuivent avec les partenaires de Limoges Métropole.

- Du côté d'Ester Technopole, la construction par Limoges Métropole de l'**Espace d'innovation électronique, hyperfréquences et photonique, au parc d'Ester Technopole**, au Palais-sur-Vienne, a débuté mi-septembre 2024 pour une réception au 1^{er} semestre 2026. L'allée construite pour le joindre sera nommée Gérard Vandembroucke par le conseil municipal du Palais.

TOUTE L'ACTUALITÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT SE TROUVE ICI :



Des remerciements aux citoyens et associations du Palais :

Le Maire a remercié les habitants, commerçants et associations du territoire qui font la richesse de la commune et les partenaires territoriaux qui accompagnent la Ville dans ses projets (Limoges Métropole, Département de la Haute-Vienne, Région Nouvelle-Aquitaine et la Préfecture).



→ Rendez-vous sur la page Youtube de la Ville pour écouter le discours.





Foodtrucks : l'offre habituelle s'étoffe !

Des foodtrucks sont présents plusieurs soirs par semaine sur le parking face à l'Espace Culturel Jean Ferrat. Deux nouveaux venus sont à la carte depuis début avril, découvrez-les ci-dessous !



JéPizz

📅 mercredi de 18h à 21h30
☎ 06 06 50 06 01



NOUVEAU : Locaux Motiv'

📅 jeudi de 19h à 21h30
☎ 07 82 90 10 87



NOUVEAU : Kinou des délices 87

📅 vendredi de 18h30 à 21h30
☎ 06 58 82 73 75



La Ch'tite Frite du Nord

📅 samedi de 18h30 à 21h30
☎ 06 75 80 85 48



Pizza Luigi

📅 dimanche de 17h à 21h30
☎ 06 73 71 73 96



RAPPEL : pour que les foodtrucks puissent se garer, des places de stationnement sur le parking de l'espace culturel leur sont réservées de 17h à 23h. Merci de respecter ces règles afin que les artisans puissent s'installer.

Bienvenue à :

YANN POURSAIN



Après plusieurs années d'expérience, Yann Poursain s'est lancé en tant qu'entrepreneur individuel du réseau Optimhome Immobilier, le 10 juin 2024. Cet agent immobilier propose un accompagnement sur mesure pour l'achat, la vente et l'estimation de biens immobiliers. Valorisation du bien, facilitation de la transaction, Yann Poursain est à votre écoute !

📅 Horaires : du lundi au samedi de 8h à 20h30
☎ 06 75 77 53 70 @ yann.poursain@optimhome.com
🌐 <https://yann-poursain.optimhome.com/fr>

FRENCH BOOZE PROJECT



L'équipe, de gauche à droite : Jean-Dominique Marcireau, Magali Odonne et Laurent Mandon. Samedi 26 avril, la distillerie artisanale French Booze Project, créée par Laurent Mandon, à l'origine du gin « Bleu de Limoges », a ouvert officiellement ses nouveaux locaux au Palais-sur-Vienne ! Cette entreprise locale fabrique et propose à la vente divers spiritueux et liqueurs (rhum, whisky, gin, pastis, etc.). La distillerie organise aussi des masterclass et des événements.

📍 French Booze Project, 69 av. Jean Giraudoux
📅 Accueil au public du mardi au vendredi de 14h à 18h
☎ 07 77 44 61 53 @ magali@frenchboozeproject.com
🌐 frenchboozeproject.com

CHEZ HANUMAN



Dans la précédente édition, une erreur s'est glissée concernant le N° de téléphone du restaurant Chez Hanuman au 21 rue Pasteur : ☎ 07 61 80 52 31 📅 du lundi au vendredi : 8h à 20h, samedi : 10h à 20h, dimanche : 10h à 17h

Opération tranquillité vacances : partez serein !

Vous souhaitez bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence ?

Un formulaire de demande est disponible - sur le site du Ministère de l'Intérieur : masecurite.interieur.gouv.fr, à l'article « Pour partir en vacances en toute sécurité (OTV) » - et en mairie.

Une fois rempli, il est à remettre à la mairie qui le transmettra au service de la Tranquillité publique.

La demande doit être effectuée au minimum 72 h avant votre départ.

Et ce service est valable toute l'année !



PROCHAINES COLLECTES DU DON DU SANG DE L'EFS :

 Mardi 24 juin et mardi 19 août de 15h à 19h

 Les dons ont lieu salle Gérard Philipe, 20 rue Jules Ferry, derrière la mairie

Prenez RDV sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



Qui peut donner son sang ?

> Les premiers critères auxquels toute personne doit répondre sont ceux de l'âge et du poids. Il faut avoir entre 18 et 70 ans révolus et peser plus de 50 kilos. Les hommes peuvent donner jusqu'à 6 fois par an et les femmes jusqu'à 4 fois.

Rendez-vous sur le site du don du sang pour faire le test complet.

L'info en PLUS FIN DES PERMANENCES CAF

Les permanences de la CAF ne sont plus assurées par ses conseillers à la Mairie du Palais-sur-Vienne depuis fin janvier. Les allocataires peuvent contacter la CAF Haute-Vienne via le N° général : 32 30 et le service CAF étudiant : 09 69 32 52 52

Les rôles du CCAS

Le CCAS, service situé au sein de la mairie, a pour dessein d'offrir un service social de proximité. Il collabore notamment avec les services municipaux et l'assistante sociale. Il propose des :

- Aides financières pour le paiement des factures non honorées pour les familles qui en ont besoin.*
- Aide à la mobilité (permis de conduire, chèque carburant...)*
- Aide alimentaire sous forme de chèques d'accompagnement.*
- Colis et un repas en fin d'année pour les 70 ans et plus (selon modalités spécifiées dans le formulaire reçu).
- Cérémonie de l'arbre de naissance.
- Cadeaux de naissance.
- Remise d'un bouquet pour les centenaires.
- Jardins familiaux, composés de 8 parcelles à la location. Accessibles selon critères sociaux.

*Sur la base de dossiers constitués avec l'assistante sociale du secteur.

 **CCAS**
Mairie, 20 rue Jules Ferry
ccas@lepalaisurviennne.fr
05 55 04 34 21

 **Assistante sociale**
57 rue Jean Jaurès
sur rendez-vous :
05 55 35 34 09 // 05 55 45 13 30



L'info en PLUS LES JARDINS FAMILIAUX

Les Jardins Familiaux sont des parcelles cultivables proposées à la location aux Palaisiens étant en appartement, sans espace pour jardiner. Ce dispositif permet ainsi aux bénéficiaires de cultiver leurs propres fleurs, légumes et fruits. Ces espaces sont situés au croisement de l'impasse Jean Gagnant et rue Pierre Brossolette. Tarifs : 0,35 centimes du m².

Contacts du CCAS ci-contre à gauche.

ENGAGÉS POUR LE PALAIS



Dans un contexte géopolitique international et national incertain, nous avons voté le dernier budget du mandat, dernière ligne droite d'un projet de mandature volontaire et ambitieux. Malgré les innombrables écueils que nous avons traversé au cours de ce mandat si particulier avec la COVID, la crise énergétique et la baisse des dotations de l'État ; nous nous sommes évertués à réaliser tous les projets pour lesquels vous nous avez accordé votre confiance, en limitant l'impact sur le budget des familles. Que de projets réalisés, que ce soit culturel et associatif, avec le printemps de la culture, les illuminations de Noël, le forum des associations ou encore la fête de la bière.

Nous avons massivement investi dans nos écoles avec des travaux majeurs sur les 3 groupes scolaires pour le bien-être de nos jeunes générations ainsi que du personnel enseignant et communal.

La Tranquillité Publique est aujourd'hui reconnue pour le service qu'elle apporte à la population, que ce soit par sa présence aux abords des écoles, lors des manifestations ou des opérations Tranquillité Vacances.

Le projet de parc urbain, notre parc de Jocondiac, verra ses travaux débiter dans les prochaines semaines et sera un lieu de vie intergénérationnel où tous les Palaisiens pourront se retrouver, à 2 pas de notre centre bourg, qui lui aussi sera bientôt entièrement repensé.

Notre comité des fêtes, avec ses bénévoles dynamiques, nous offre des animations diverses et variées.

Grâce à l'engagement sans faille des élus du groupe majoritaire, ces projets se sont concrétisés au bénéfice de tous les Palaisiens.

C. BARBE - C. JUST - R. RATINAUD - C. DESMAISONS - F. HUSSON - V. GILLET - S. FETTAHI - C. LASPERAS - P. MARANDE - S. BONGRAND - B. MÉDARD - JM. TEXONNIÈRE - C. FRUGIER - JM. PAILLER - N. PEROLES - A. FACIL - L. COTARD - T. LORCIN - V. TRICARD - G. BOUCHEREAU - V. CHATENET - D. PETIT - L. GÉRAUDIE

ENSEMBLE POUR LE PALAIS : LA GAUCHE OUVERTE ET SOLIDAIRE



L'année 2024 aura été complexe et douloureuse. Le contexte politique inédit de notre pays avec une assemblée nationale explosive interpelle gravement. En effet, les perdants des législatives se retrouvent à nouveau en responsabilité gouvernementale au détriment du choix démocratique exprimé dans les urnes.

Après avoir creusé la dette de plus de mille milliards d'euros en 7 ans de macronisme, le gouvernement actuel persiste dans la saignée des services publics. Cette cure « austéritaire » fragilise davantage notre modèle social. Dans le même temps les plus aisés grâce aux aides publiques, aux exonérations de cotisations sociales sans

contrôle ni contrepartie, continuent de verser de scandaleux dividendes à leurs actionnaires. Cette politique sacrifie les salariés, les privés d'emploi, les retraités mais aussi la jeunesse. Par ailleurs, on envisage très clairement un financement de l'armement très conséquent.

Contrairement aux communes qui doivent voter leur budget avec une obligation d'équilibre, l'état présente un plan budgétaire 2025 avec un déficit public record à 5,4 % du P.I.B. et une dette supérieure à 3 300 milliards d'euros ! Le désengagement programmé de l'état se poursuit et va impacter les finances locales. Dans ce climat anxieux, les Palaisiens restent sensibles à l'amélioration de leur cadre de vie. Les travaux de la voie verte entre le lycée Saint Exupéry et l'entrée communale sous l'égide de Limoges Métropole en sont un parfait exemple avec une sécurisation piétonnière.

Notre équipe reste à votre écoute pour répondre au mieux à vos attentes légitimes.

D. LIMOUSIN - N. PECHUZAL - L. COLONNA - C. MAURY

LE PALAIS 2020, TOUS UNIS VOUS RAPPELEZ-VOUS DE NOTRE PROGRAMME ?



Chères Palaisiennes, chers Palaisiens,

Nous voici en 2025. Rêvons d'une année plus agréable que celle que nous venons de quitter.

Celle-ci nous rapproche des prochaines élections municipales... Dans un an, nous serons aux urnes. Pensez déjà à ce que vous êtes en droit d'attendre de la prochaine équipe qui gèrera en partie notre Commune, votre Commune. Ce qui justifie cette expression « gérer en partie », rappelez-vous, nous appartenons à l'agglomération de Limoges, en conséquence de quoi beaucoup de sujets de gestion nous échappent. Exprimez vos idées.

De grands travaux vont être lancés dans le centre bourg s'ajoutant à ceux qui existent déjà... la circulation en sera affectée (la traversée de notre bourg, par exemple) ... prenez votre mal en patience en adaptant votre « gestion du déplacement » à cette contrainte temporaire. Un bénéfice en sera enfin tiré, notamment celui de la sécurité pour les jeunes lycéens qui fréquentent le Lycée d'Enseignement Professionnel (LEP) Saint-Exupéry.

Histoire, 1939-1945, la guerre : 2025 marque la fin des commémorations de la Libération de notre pays commencées en 2024. Des enfants de notre commune ont participé à cette Libération. Le Devoir de Mémoire étant indispensable à la survie de nos Valeurs, j'ai demandé à Monsieur le Maire de réaliser une cérémonie d'Homage à la stèle située au départ de la montée de VENTENAT qui rappelle un fait de guerre qui s'est déroulé le 09 mai 1943. (Précisions du déroulement à venir). Bien cordialement à tous.

L. COURTIAUD



LE PALAIS-SUR-VIENNE

BIÈRES À LA SABLIÈRE



vendredi **6** juin



Brasseurs locaux, foodtrucks, animations, jeux

De 17h à minuit sur le site de la sablière

Plus d'informations sur la Page Facebook de la ville ou sur www.lepalaisurviennne.fr
Contact : Service animation du territoire : 05 55 04 34 26